

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1907

6 septembre 2007

SOMMAIRE

ADALIN Holding	91500	Gotland SA	91492
Akhdar Investment Group S.A.	91497	Greggio Group International - The Silver Network S.A.	91505
Alternative Debt Fund S.A.	91496	Grid Luxembourg S.A.	91503
Anglo American Ferrous Investments ...	91504	Hameur International S.A.	91520
Anglo American Investments 7	91504	HBI Paderborn S.à r.l.	91531
A.S.M. Investments S.A.	91503	ICGluxhold S.à r.l.	91536
Atte S.A.	91535	IDG Ventures Atlantic II S.à r.l.	91506
Axil S.A.	91499	Inhalux	91500
Azure Finance S.A.	91494	K-Canada 1 S.à r.l.	91521
Azure Investments Britannia S.A.	91494	Klopi S.A.	91501
CEE Fund ICZ (Luxembourg) S.A.	91496	KP RSL S.à r.l.	91521
Compagnie Financière de la Gaichel S.A.	91494	Lorica S.A.	91495
Compartilux S.A.	91529	Luxembourg Global Asset Management S.A.	91492
Credit Suisse Nova (Lux)	91530	OFI Single Select	91520
Dafofin Five S.A.	91490	OPG-Russia S.à r.l.	91498
Dafofin Four S.A.	91490	Piomfin S.A.	91493
Dafofin Six S.A.	91490	Promint Holding S.A.	91498
Dale SCI	91498	Rimar Internationale S.A.	91530
Eastgate Luxembourg S.A.	91503	Rose Valley Investments S.à r.l.	91500
E.H.R.S. S.à r.l.	91531	Sàrl Mathieu & Cie	91497
E.H.R.S. S.à r.l.	91535	SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l.	91536
Eurizon Capital S.A.	91497	SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, société d'architectes inter- professionnelle	91499
EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l.	91514	Takeoff Investments S.A.	91491
Falcon II Real Estate Investments S.à r.l.	91528	Umicore Finance Luxembourg	91506
Fares Finance S.A.	91501	Undercarriage Participation S.A.	91491
Fareva	91495	Westfin Int. S.A.	91493
Fininco	91499	YOLA Investments S.à r.l.	91496
Finvestor Holding S.A.	91492	YOLA Investments S.à r.l.	91491
Fondex Holding S.A.	91495		
Freemont Holdings S.A.	91536		
Giglio Investments Genoa	91494		

Dafofin Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.981.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 27 juin 2007

En date du 27 juin 2007, l'assemblée générale ordinaire de la Société a décidé de réélire DELOITTE S.A. ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

DAFOFIN FOUR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089577/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08416. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Dafofin Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.982.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 27 juin 2007

En date du 27 juin 2007, l'assemblée générale ordinaire de la Société a décidé de réélire DELOITTE S.A. ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

DAFOFIN FIVE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089580/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Dafofin Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.983.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 27 juin 2007

En date du 27 juin 2007, l'assemblée générale ordinaire de la Société a décidé de réélire DELOITTE S.A. ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

DAFOFIN SIX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089573/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Takeoff Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 85.601.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Christophe Dermine

Tous les trois domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à r.l., avec siège social à 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007089648/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

YOLA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 127.744.

—
Il résulte du transfert des parts sociales en date du 4 juillet 2007 que:

STANZA SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a transféré le 4 juillet 2007, deux cents parts sociales (200) à XOLA MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2007089716/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07608. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Undercarriage Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 71.486.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006, (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091032/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08972. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Gotland SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 107.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091034/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08968. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Finvestor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 80.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091054/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09858. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Luxembourg Global Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.699.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 juin 2007 a décidé de:

- ratifier la cooptation avec effet au 30 juin 2006 de Monsieur Gilles Reiter en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Marc-André Bechet démissionnaire en date du 30 juin 2006;

- renouveler les mandats de:

* Madame Annemarie Arens, Vice Présidente, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,

* Monsieur Gilles Reiter, Managing Director, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,

* Monsieur Marc Schammo, Vice Président, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008;

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B 65.477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour LUXEMBOURG GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007089559/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Westfin Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 82.911.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, chacun à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Eric Giacometti de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Eric Giacometti, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2007.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / M. La Rocca

Administrateurs

Référence de publication: 2007089484/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Piomfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 60.181.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, chacun à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Alfonso Belardi de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alfonso Belardi, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / S. Desiderio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007089483/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Giglio Investments Genoa, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 103.653.

Il résulte de trois contrats de transfert de parts sociales signés en date du 30 novembre 2004, que:

* RECP GIGLIO LLC a transféré 106 parts sociales comme suit:

- 63 à REALTY PARTNERS SRL, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Italie, enregistrée auprès du Registre de Milan sous le numéro 03922890961, ayant son siège social Via Turati 8, Milan, I-20121, Italie;

- 43 à VITCO SRL, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Italie, enregistrée auprès du Registre de Gênes sous le numéro 03531200107, ayant son siège social Via Bartolomeo Bosco 57/6 C, Gênes, I-16121, Italie.

* EXCHANGE GIGLIO LLC a transféré 19 parts sociales à:

- VITCO SRL, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Italie, enregistrée auprès du Registre de Gênes sous le numéro 03531200107, ayant son siège social Via Bartolomeo Bosco 57/6 C, Gênes, I-16121 Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

GIGLIO INVESTMENTS GENOA

Signature

Référence de publication: 2007089585/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Compagnie Financière de la Gaichel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.371.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2007091519/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11912. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Azure Finance S.A., Société Anonyme,

(anc. Azure Investments Britannia S.A.).

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 104.195.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 avril 2007 que M. Graeme Witts, retraité, demeurant à L'Hermitage, Les Varines, GB-JE2 7SB, St Saviour, Jersey, a été nommé aux fonctions d'Administrateur-Délégué du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007089717/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Fondex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 72.402.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 26 juin 2007

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Pierre Metzler et Maître François Brouxel est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089718/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Fareva, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 103.127.

—
Les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Lebeau.

Référence de publication: 2007091520/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11917. - Reçu 88 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Lorica S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 24.501.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Elle autorise le Conseil d'Administration de renommer Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur-délégué pour une même période.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 juin 2007

Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007089656/506/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01616. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

CEE Fund ICZ (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 86.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007089427/220/12.

(070099778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

YOLA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 127.744.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 3 juillet 2007 que:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a transféré le 3 juillet 2007 l'intégralité de ses parts sociales (500) à STANZA SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2007089714/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Alternative Debt Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 128.895.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 23 mai 2007

En date du 23 mai 2007, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- de nommer M. Daniel Droesbeke, né le 11 septembre 1961 à Accra, Ghana, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, en tant que nouvel administrateur de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007;

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- M. Daniel Droesbeke, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, né le 11 septembre 1961 à Accra, Ghana, comme administrateur de catégorie A; et,

- Mme Catherine Koch avec adresse à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, comme administrateur de catégorie B,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

ALTERNATIVE DEBT FUND S.A.
Signature

Référence de publication: 2007089571/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Eurizon Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 28.536.

—
Extrait de résolution de l'assemblée générale statutaire du 27 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mars 2007 la résolution suivante:

Résolution

Dans le cadre de la révision des comptes de la Société, le Conseil d'Administration renouvelle, pour une durée de 1 (un) an, le mandat de Réviseur d'Entreprises à la Société PricewaterhouseCoopers (Luxembourg) pour l'exercice 2007 suivant sa proposition d'honoraire datée du 22 février 2007.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

EURIZON CAPITAL S.A.

P. Bouchoms

Co-Directeur Général

Référence de publication: 2007089641/7255/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08096. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Akhdar Investment Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 129.142.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 23 mai 2007

En date du 23 mai 2007, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- de nommer M. Daniel Droesbeke, né le 11 septembre 1961 à Accra, Ghana, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, en tant que nouvel administrateur de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- M. Daniel Droesbeke, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, né le 11 septembre 1961 à Accra, Ghana, comme administrateur de catégorie A; et,

- M. Francesco Biscarini avec adresse à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, né le 23 février 1971 à Perugia, Italie, comme administrateur de catégorie B,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

AKHDAR INVESTMENT GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089572/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Sàrl Mathieu & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Îlot du Château, 2 rue Hannelanst.
R.C.S. Luxembourg B 104.091.

—
Statuts coordonnés suivant acte du 18 juillet 2007, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2007089430/232/11.

(070099604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Promint Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 33.749.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007089264/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09506. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Dale SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg E 3.717.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 26 juin 2007

En date du 26 juin 2007, une assemblée générale extraordinaire des associés a eu lieu au siège social à Esch-sur-Alzette de la Société Civile Immobilière DALE SCI pour acter:

- 1) qu'ils acceptent la démission de Monsieur Sandro Pica de sa fonction de gérant à partir du 27 juin 2007.
- 2) qu'ils nomment à partir du 27 juin 2007 Monsieur Maurizio Saddi à la fonction de gérant unique.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2007.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007089724/4809/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

OPG-Russia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.045.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue au siège social en date du 2 juillet 2007

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la démission de:

- Rainer Bormann, demeurant au Zionskirchstrasse 71, D-10119 Berlin, en qualité de gérant avec effet au 5 juin 2006, et de:
- Jean-François Ott, directeur de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de gérant et gérant-délégué avec effet au 2 juillet 2007.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité de gérant et gérant-délégué pour une durée illimitée:

- ORCO HOLDING, société anonyme, ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite auprès du registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son administrateur-délégué Jean-François Ott.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007089637/1273/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07107. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**S.I.A., SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, société d'architectes interprofessionnelle,
Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 52.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour la société

J.-P. Menten

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007090125/2407/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11201C. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Axil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 105.255.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007089274/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09480. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Fininco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 5.543.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 juin 2007, le mandat de l'administrateur:

Monsieur Cornelius Bechtel, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

a été renouvelé pour une période de deux ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Alain Godefroid, Administrateur
- Monsieur Jacques Dandoy, Administrateur
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Hugo Morel, Administrateur
- Monsieur Michel Allo, Président

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour FININCO

C. Bechtel

Administrateur

Référence de publication: 2007089643/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Rose Valley Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 108.031.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique qui s'est tenue extraordinairement le 24 avril 2007

L'Associé Unique de ROSE VALLEY INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT Ltd., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer M Rumen Hristov, demeurant à ul. Rodopi 3, vh.2, et.9, Ruse, Bulgarie, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

M R. Hristov
Gérant

Référence de publication: 2007089708/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Inhalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 35.678.

La mention déposée au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 5 septembre 2006 sous le n ° L060093915.04 relative à l'enregistrement référencé LSO BT/08928 du 31 août 2006 est à lire comme suit:

Le bilan au 30 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007090102/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08928. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070100301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

ADALIN Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 112.838.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Décisions:

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) d'accepter la démission de deux personnes du poste d'administrateur de la société.

- M. Thanh Liem Nguyen né à Saigon au Vietnam le 15 novembre 1957, domicilié au 7 In der Duerrwies, L-7305 Steinsel.
- Mme Benfriha Fatma Zohra née à Alger en Algérie le 19 février 1958, domiciliée au 7 In der Duerrwies, L-7305 Steinsel.

Fait à Capellen, le 5 juin 2007.

Certifié sincère et conforme
T.L. Nguyen / B.F. Zohra

Référence de publication: 2007089445/825/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Klopi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.754.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 juin 2007 que les modifications suivantes ont été adoptées:

* Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg.

* Révocations de mandats:

- Monsieur Patrick Nguyen est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 20 juin 2007.

- Monsieur Christian Faltot est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 20 juin 2007.

- La société EUROTRUST S.A. est révoquée de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 20 juin 2007.

* Nominations:

- Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 20 juin 2007. Monsieur Meunier exercera également les fonctions d'administrateur délégué de la société, à compter de la même date.

- Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 20 juin 2007.

- La société MRM CONSULTING S.A., dont le siège est sis au 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre (Luxembourg), est nommée commissaire aux comptes de la société avec effet au 20 juin 2007.

- Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

* Prorogation de mandat: le mandat d'administrateur de la société ITE HOLDING S.A., initialement échu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2010, a été prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait sincère et conforme

KLOPI S.A.

P. Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2007089712/6102/33.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Fares Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 65.229.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

(1) Mr Mohammed Al-Amoudi, residing at Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia;

(2) Mr Khalid Al-Amoudi, residing at Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia; and

(3) Mr Abdullatif Al-Amoudi, residing at Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia.

Referred to hereafter as the «Shareholders»,

Represented by Régis Galiotto, jurist with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to enact the following:

The share capital of the Company has been increased pursuant to an extraordinary general meeting enacted in a deed dated of 1st December 2006 (registered at Luxembourg on December 6, 2006, Vol.30CS, Fol. 62, Cases 12) by an amount of EUR 2,270,736.- (two million two hundred and seventy thousand seven hundred and thirty-six Euro) so as to bring the Company's share capital from its former amount of EUR 127,920.- (one hundred twenty-seven thousand nine hundred and twenty Euro) to two million three hundred and ninety-eight thousand six hundred and fifty-six Euro (EUR 2,398,656.-) by the creation and issue of twenty-nine thousand one hundred and twelve (29,112) new shares without nominal value.

It results from checks made on a later stage that a material error was committed as for the new drafting of the article 5.1 of the articles of association of the Company regarding the number of shares representing the share capital, which shall read as follow in the English version as well as in the French version:

«5.1 The corporate capital is fixed at EUR 2,398,656.- (two million three hundred and ninety-eight thousand six hundred and fifty-six Euro) represented by 30,752 (thirty thousand seven hundred and fifty-two) shares without nominal value.»

«5.1 Le capital social est fixé à EUR 2.398.656,- (deux millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille six cent cinquante-six Euros) divisé en 30.752 (trente mille sept cent cinquante-deux) actions sans valeur nominale.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated at 1,000.- Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person and the secretary, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- (1) M. Mohammed Al-Amoudi, résident à Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite;
- (2) M. Khalid Al-Amoudi, résident à Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite; et
- (3) M. Abdullatif Al-Amoudi, résident à Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite.

Par la suite nommés: les «Actionnaires».

Représentés par M. Régis Galiotto, juriste ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé; lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de rédiger comme suit:

Le capital social de la Société a été augmenté conformément à une assemblée générale extraordinaire dressée dans un acte du 1^{er} décembre 2006 2006 (enregistrée à Luxembourg le 6 décembre 2006, Vol.30CS, Fol. 62, Cases 12) d'un montant de 2.270.736,- EUR (deux millions deux cent soixante-dix mille sept cent trente-six Euros) afin de porter le capital social de la Société de son ancien montant de 127.920,- EUR (cent vingt-sept mille neuf cent vingt Euros) à 2.398.656,- EUR (deux millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille six cent cinquante-six Euros) par la création et l'émission de 29.112 (vingt-neuf mille cent douze) nouvelles actions sans valeur nominale.

Il résulte de vérifications faites à une étape postérieure qu'une erreur matérielle avait été commise concernant la nouvelle rédaction de l'article 5.1 des statuts de la Société, relatif aux actions représentant le capital social qui devrait avoir la teneur suivante:

«5.1 The corporate capital is fixed at EUR 2,398,656.- (two million three hundred and ninety-eight thousand six hundred and fifty-six Euro) represented by 30,752 (thirty thousand seven hundred and fifty-two) shares without nominal value.»

«5.1 Le capital social est fixé à EUR 2.398.656,- (deux millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille six cent cinquante-six Euros) divisé en 30.752 (trente mille sept cent cinquante-deux) actions sans valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.000,- Euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, Relation: LAC/2007/14543. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007091397/211/80.

(070102101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Eastgate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 115.204.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007089265/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09496. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

A.S.M. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.024.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007089269/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09485. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Grid Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.546.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 mai 2007 a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en remplacement de ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l.. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Alia Sidiqi, Administrateur
- Madame Galina Aleksandrovna Sidiqi, Administrateur
- Monsieur Naeem Sidiqi, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007089639/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée,
(anc. Anglo American Investments 7).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.501.

In the year two thousand and seven, on the first of March.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

There appeared:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, registered with the Trade and Companies Register of England and Wales under the number 5501205, a company with registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom,

here duly represented by Ms Chantal Sales, Company Secretarial Assistant, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on February 7, 2007.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 7, having its registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122501, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 146 of February 8, 2007.

- The Company's capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows

1. Change of the name of the Company from ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 7 to ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS with effect from February 7, 2007.

2. Subsequent amendment of Article 2 of the Company's Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolution:

Unique resolution

The name of the Company is changed from ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 7 to ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS with effect from February 7, 2007.

As a consequence, Article 2 of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 2. Name.** The Company exists under the name of ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS.»

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A comparu:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5501205, une société avec siège social au 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, Royaume Uni,

ici dûment représentée par Mademoiselle Chantal Sales, «Company Secretarial Assistant», avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 7 février 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 7, ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122501, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 146 du 8 février 2007.

- Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement du nom de la Société de ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 7 en ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS avec effet à partir du 7 février 2007.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'associée unique prend ensuite la résolution suivante:

Résolution unique

Le nom de la Société est changé de ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 7 en ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS avec effet à partir du 7 février 2007.

En conséquence, l'article 2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Nom.** La Société existe sous le nom ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS.»

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Sales, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2007. Relation GRE/2007/988. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007037436/231/89.

(070033954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Greggio Group International - The Silver Network S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.826.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

- GORDALE MARKETING LIMITED

4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour GREGGIO GROUP INTERNATIONAL -THE SILVER NETWORK S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089670/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Umicore Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.343.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2007, les mandats des administrateurs:
Monsieur Michel Alloo, Administrateur, Président, 20, avenue de la Faisanderie, B-1150 Woluwé-Saint-Pierre.
Monsieur Alain Godefroid, 51, avenue Léo Errera, B-1180 Uccle
Monsieur Cornelius Bechtel, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
Monsieur Jacques Dandoy, 3, Sentier de Bornai, B-1315 Incourt
Monsieur Jean Fell, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
ont été renouvelés pour une période de deux ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michel Alloo, Administrateur, Président
- Monsieur Alain Godefroid, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Jacques Dandoy, Administrateur
- Monsieur Jean Fell, Administrateur
- Monsieur Paul Wolff, Administrateur
- Monsieur Ralf Kulemeier, Administrateur
- Martine Verluyten, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour UMICORE FINANCE LUXEMBOURG

C. Bechtel

Administrateur

Référence de publication: 2007089642/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

IDG Ventures Atlantic II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.129.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

IDG VENTURES ATLANTIC II, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware (United States of America) having its registered offices at c/o CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Ms Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 29, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name IDG VENTURES ATLANTIC II S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of A managers and B managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any A manager acting jointly with any B manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager of the Company or by the joint signature of any A manager and any B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, IDG VENTURES ATLANTIC II, LP, pre-named and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) shares by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- David B. Aronoff, born on May 14, 194 in Brooklyn, New York, United States of America and with professional address at Once Exeter Plaza, Boston, MA 02116, United States of America.

2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 64.474.

3. The registered office of the Company is set at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IDG VENTURES ATLANTIC II, L.P., une société (limited partnership) selon les lois de l'État de Delaware (États-Unis d'Amérique) ayant son siège social à c/o CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique,

ici représentée par M^e Mélanie Sauvage, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination IDG VENTURES ATLANTIC II S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également

consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance composé de gérants A et de gérants B.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par un gérant A agissant conjointement avec un gérant B.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.4. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

IDG VENTURES ATLANTIC II, LP, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- David B. Aronoff, né le 14 mai 1964 à Brooklyn, New York, États-Unis d'Amérique dont l'adresse professionnelle est à Once Exeter Plaza, Boston, MA 02116, États-Unis d'Amérique.

2. La personne suivante est nommée comme gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et inscrite au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.474.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sauvage, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18048. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092142/242/402.

(070102997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.062.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

EUSA PHARMA (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 7, Hadfield House, Library Street, Gibraltar.

The founder is here represented by Annick Braquet, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is EUSA PHARMA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. If several managers are appointed, the majority of them must be resident in Luxembourg. The manager(s) need not to be partner(s). The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers must be adopted by the majority of the managers present in order to constitute binding resolutions of the Company.

The board of managers shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, at least two times a year.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be physically present in Luxembourg.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a partner or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners present or represented, representing more than half of the capital.

If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of the votes cast of the partners present or represented regardless of the portion of the capital represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by EUSA PHARMA (GIBRALTAR) LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company EUSA PHARMA (LUXEMBOURG) S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

- Mrs Yannick Poos, employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mrs Galena Mezentseva, employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

EUSA PHARMA (GIBRALTAR) LIMITED, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 7, Hadfield House, Library Street, Gibraltar.

Le Fondateur est ici représenté par Annick Braquet, demeurant professionnellement au L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera EUSA PHARMA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, la majorité de ceux-ci doivent être des résidents luxembourgeois. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance doivent être adoptées à la majorité des gérants présents à fin d'engager valablement la Société.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, au moins deux fois par an.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera physiquement présent au Luxembourg.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs

envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés présents ou représentés et représentant plus de la moitié du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés présents ou représentés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par EUSA PHARMA (GIBRALTAR) LIMITED, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société EUSA PHARMA (LUXEMBOURG) S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Madame Yannick Poos, employée, demeurant à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Madame Galena Mezentseva, employée, demeurant à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, LAC / 2007 / 17315. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007091434/242/353.

(070102234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

OFI Single Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090111/13/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00518. - Reçu 106 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Hameur International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.951.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 3 juillet 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- HAMEUR S.C.A., ayant son siège social au 40, Rangwee, L-2412 Luxembourg

- Monsieur Patrick Ferrieres, avec adresse professionnelle au 40, Rangwee, L-2412 Luxembourg

- Monsieur Pascal Bosquillon De Jenlis, avec adresse professionnelle au 50, avenue des Champs-Elysées, F-75008 Paris

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2007:

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire:

- FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2007:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

HAMEUR INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007089635/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

KP RSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089304/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09335. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

K-Canada 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.072.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of June at 3:45 p.m.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

UBS WEALTH MANAGEMENT - NORTH AMERICAN PROPERTY FUND LTD., a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 24 Union Street St Helier Jersey JE4 8UJ Channel Islands, with registered number 88820;

here represented by Bertrand Gérardin, lawyer at Allen and Overy Luxembourg, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Jersey on 27 June 2007.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of K-CANADA 1 S.à r.l. (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company, entity, enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest directly or indirectly in real estate, to establish, manage, develop, own (on a long- or short-term basis), operate and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual

property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group or affiliated companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under applicable legislation), loans, bond loans, advances or guarantees and «letters of comfort».

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been established, UBS WEALTH MANAGEMENT - NORTH AMERICAN PROPERTY FUND LTD., prenamed, hereby declares that it subscribes to all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

All these 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been fully paid up by NORTH AMERICAN PROPERTY FUND LTD. by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 2 (two). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr Bruno Bagnouls, manager, whose private address is at 14, rue des Prés L-8039 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, born on 9 May 1971 at Nancy, France;

Ms Peggy Murphy, manager, whose professional address is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, born on 23 January 1972 at Metz, France;

2. the registered office is established at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;

3. ERNST & YOUNG LLP a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Unity Chambers Halkett Street St Helier Jersey JE1 1EY Channel Islands, is appointed as statutory auditor of the Company; and

4. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the annual General Meeting to be held in 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin à 15.45 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

UBS WEALTH MANAGEMENT - NORTH AMERICAN PROPERTY FUND LTD., une société de droit de Jersey, avec siège social à 24 Union Street St Helier Jersey JE4 8UJ Channel Islands, enregistrée sous le numéro 88820;

ici représentée par Bertrand Gérardin, avocat à Allen et Overy Luxembourg, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, le 27 Juin 2007.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de K-CANADA 1 S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, société, entité, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement direct ou indirect dans des biens immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), le fonctionnement et à la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement mais non limité à tous titres de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ainsi qu'aux sociétés du groupe ou affiliées tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales), des prêts, emprunts par obligation, avances ou garanties ainsi que des «lettres de confort».

La Société pourra accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre de parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, UBS WEALTH MANAGEMENT - NORTH AMERICAN PROPERTY FUND LTD., susmentionnée, déclare souscrire toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Toutes ces 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été libérées entièrement par NORTH AMERICAN PROPERTY FUND LTD. au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Évaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 2 (deux). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
Bruno Bagnouls, gérant, de résidence privée à 14, rue des Prés L-8039 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, né le 9 Mai 1971 à Nancy, France;
Mme Peggy Murphy, gérante, de résidence professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, née le 23 janvier 1972 à Metz, France.
2. le siège social de la société est établi à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;
3. ERNST & YOUNG LLP une société de droit de Jersey, avec siège social à Unity Chambers Halkett Street St Helier Jersey JE1 1EY Channel Islands, est nommé commissaire aux comptes de la Société; et
4. le terme du commissaire aux comptes mentionné ci-dessus prend fin à l'Assemblée Générale annuelle se tenant en 2008.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Geradin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16798. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007091439/242/361.

(070102366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Falcon II Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.451.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société à responsabilité limitée FALCON II REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l. (the «Company») having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary on 30th March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1237 of June 22, 2007.

The meeting was presided over by Mr Ahcène Boulhais, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elected as scrutineer Mrs Isabelle Schul, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda:

1.- Transfer of the registered office from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 21, route d'Arlon, L-8009 Strassen with effect as at June 20th, 2007.

2.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting, with effect on June 20, 2007, decides to transfer the registered office from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 21, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Second resolution

The meeting, with effect on June 20, 2007, decides to amend the first sentence of Article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«2.1 The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.»

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FALCON II REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1237 du 22 juin 2007.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Ahcène Boulhais, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être enregistrées au près des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les associés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg à 21, route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 20 juin 2007.

2.- Divers.

Après acceptation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, à L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon avec effet au 20 juin 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts avec effet au 20 juin 2007 pour lui donner désormais la teneur suivante:

«2.1 Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parie l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Boulhais, S. Wolter, I. Schul, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16246. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007091387/242/86.

(070102125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Compartilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.626.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 mai 2007 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Sinan Sar ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Ensuite l'Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateur et de Président, Monsieur Cornelius Bechtel ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hovenier administrateur et Président, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur-Président
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour COMPARTILUX S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007089640/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Rimar Internationale S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 24.966.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateurs Monsieur Cornelius Bechtel, Madame Virginie Dohogne et Madame Christine Schweitzer, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Madame Virginie Dohogne, Administrateur
- Madame Christine Schweitzer, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour RIMAR INTERNATIONALE S.A.

V. Dohogne

Administrateur

Référence de publication: 2007089646/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Credit Suisse Nova (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.925.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2007, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008, comme suit:

Mark Burgess, Zurich, Président du Conseil d'Administration

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-Président du Conseil d'Administration

Luca Diener, Zurich

PricewaterhouseCoopers AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprises, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007089706/736/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

E.H.R.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 114.069.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2006

L'assemblée générale extraordinaire, à laquelle a comparu l'associée unique ELB S.à r.l. (RCS Luxembourg B 93.235), ici représentée par Madame Elvire Hamouth, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Joseph Hamouth, né à Casablanca (Maroc) le 18 mai 1959, prénommé, de sa fonction de gérant technique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer à la fonction de gérante technique de la société E.H.R.S. S.à r.l. pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Carina Da Rocha, gérante, née à Alhadas (Portugal), le 13 mars 1984, demeurant à L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

Fait à Hespérange, le 23 juillet 2007.

E. Hamouth / C. Da Rocha

Gérante administrative / Gérante technique

Référence de publication: 2007089460/6314/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11177. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

HBI Paderborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.050,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 122.677.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

HBI HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365, incorporated initially under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by a deed drawn up on May 24, 2005 by the undersigned notary and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial C»), number 1055, dated October 18, 2005, page 50631 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of HBI PADERBORN S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.677 and incorporated by a deed drawn on December 6, 2006 up by the notary Maître André Schwachtgen, notary public, residing at Luxembourg, and whose articles have been published in the Mémorial C, number 179, dated February 14, 2007, page 8551 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is here represented by Mr Régis Galiotto, notary clerk with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company with an amount of seventy-five thousand five hundred and fifty Euros (€ 75,550.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) to the amount of eighty-eight thousand fifty Euros (€ 88,050.-) by creating and issuing one thousand five hundred and eleven (1,511) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of fifty Euros (€ 50.-) each (the «New Shares»), subject to a global share premium of three million seven hundred and one thousand eight hundred and fifty-three Euros and fifty-two cents (€ 3,701,853.52) (the «Share Premium»).

The Sole Shareholder resolves to allocate the Share Premium to a special reserve not freely distributable during one year from the date hereof.

Second resolution

The Sole Shareholder records the subscription of the New Shares by the Sole Shareholder and the full payment of the New Shares, as well as the Share Premium by contribution in kind consisting in all the shares held by the Sole Shareholder representing 100% of the share capital of PRAETORIUM 54. VV GmbH GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, registered with the Commercial Register of the Local Court (Amtsgericht) of Cologne under HRB number 55546 (herein referred to PRAETORIUM) (the «Contributed Shares»).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares, here represented by Mr Régis Galiotto, pre-named by virtue of a declaration/proxy dated 28 June 2007 being here annexed, which declared to subscribe to the one thousand five hundred and eleven (1,511) new shares to be issued by the Company, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of fifty Euros (€ 50.-) each and to pay them fully up as well as the share premium of an amount of three million seven hundred and one thousand eight hundred and fifty-three Euros and fifty-two cents (€ 3,701,853.52) by contribution in kind hereafter described, as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledged it:

Description of the contribution

The paid up share capital of PRAETORIUM equals to twenty-five thousand Euros (€ 25,000.-), with reserves for a global amount of three million seven hundred and fifty-three thousand eight hundred and fifty-two Euros and ninety-six cents (€ 3,753,852.96) minus a loss of eight hundred and fifty-nine Euros (€ 859.-) and minus retained earnings of five hundred and ninety Euros and forty-four cents (€ 590.44).

Therefore, the Contributed Shares are valued at three million seven hundred and seventy-seven thousand four hundred and three Euros and fifty-two cents (€ 3,777,403.52) and the Sole Shareholder in its capacity as subscriber considers it prudent to continue such value to the Company.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Shares has been calculated and evaluated as at the date of 29 June 2007 at an amount of three million seven hundred and seventy-seven thousand four hundred and three Euros and fifty-two cents (€ 3,777,403.52) corresponding to the value of the Contributed Shares (including the share premium attached thereto), evaluated, among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares dated 28 June 2007 confirming the subscription of the New Shares and certifying the valuation and the ownership of the Contributed Shares;
- a valuation report of the management of the Company dated 29 June 2007;
- a copy of the articles of association of PRAETORIUM;
- a copy of the balance sheet of PRAETORIUM as of the date hereof.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Shares will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the above contribution in kind consists in the increase of the share capital and share premium of the Company by way of contribution of at least 65% of all outstanding shares of a joint stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the beginning of article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«5.1. The corporate capital is fixed at eighty-eight thousand and fifty Euros (€ 88,050.-) represented by one thousand seven hundred and sixty-one shares (1,761) of fifty Euros (€ 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

«14.1. The Company's financial year starts the 30 June and ends on the 29 June of each year.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves, following the previous resolution, to reduce the duration of the first business year of the Company so that it shall end on 29 June 2007 instead of 31 December 2007.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 3,700.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.365, constituée initialement sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. en vertu d'un acte établi le 24 mai 2005 par le notaire soussigné, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1055, le 18 octobre 2005, page 50631 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de HBI PADERBORN S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cent Euros (12.500,- €), ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.677 en vertu d'un acte reçu le 6 décembre 2006 par le notaire Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 179 du 14 février 2007, page 8551 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société est représentée aux présentes par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé le 28 juin 2007, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de soixante-quinze mille cinq cent cinquante Euros (75.550,- €) pour le porter de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) à quatre-vingt-huit mille cinquante Euros (88.050,- €) par la création et l'émission de mille cinq cent onze (1.511) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, d'une valeur de cinquante Euros (50,- €) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant une prime d'émission globale d'un montant trois millions sept cent un mille huit cent cinquante-trois Euros et cinquante-deux cents (3.701.853,52 €) (la «Prime d'Emission»).

L'Associé Unique décide d'affecter la Prime d'Emission à un compte spécial de réserve non distribuable durant un an à compter de la date du présent acte.

Seconde résolution

L'Associé Unique constate la souscription des Nouvelles Parts par l'Associé Unique, et la libération intégrale des Nouvelles Parts, ainsi que de la Prime d'émission par un apport en nature consistant en toutes parts sociales détenues par l'Associé Unique représentant 100% du capital social de PRAETORIUM 54. VV GmbH, immatriculée au Registre de Commerce de la Cour Locale (Amtsgericht) de Cologne sous le numéro HRB 55546 (PRAETORIUM), (les «Parts Apportées»).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes, l'Associé Unique en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une déclaration/procuration du 28 juin 2007 qui restera ci-annexée; lequel a déclaré

souscrire les mille cinq cent onze (1.511) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur de cinquante Euros (50,- €) chacune, et de les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission d'un montant de trois millions sept cent un mille huit cent cinquante-trois Euros et cinquante-deux cents (3.701.853,52 €) par l'apport en nature ci-après décrit, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu:

Description de l'apport

Le capital social souscrit non libéré de PRAETORIUM s'élève à vingt-cinq mille Euros (25.000,- €), avec des réserves d'un montant total de trois millions sept cent cinquante-trois mille huit cent cinquante-deux Euros et quatre-vingt-seize cents (3.753.852,96 €) moins une perte d'un montant de huit cent cinquante-neuf Euros (859,- €), moins des bénéfices non répartis d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix Euros et quarante-quatre cents (590,44 €).

En conséquence, les Parts Apportées sont évaluées à trois millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cent trois Euros et cinquante-deux cents (3.777.403,52 €) et l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur considère comme prudent de reprendre cette valeur à l'égard de la Société.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur des Parts Apportées a été calculée et évaluée à la date du 29 juin 2007 au montant trois millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cent trois Euros et cinquante-deux cents (3.777.403,52 €), correspondant à la valeur des Parts Apportées (incluant la prime d'émission y attachée), estimée, notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat en date du 28 juin 2007 émanant des représentants autorisés de l'Associé Unique en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts confirmant la souscription des Nouvelles Parts et certifiant la valeur et la propriété des Parts Apportées;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société du 29 juin 2007;
- une copie des statuts de PRAETORIUM du 21 juin 2005;
- une copie du bilan de PRAETORIUM à la date du présent acte.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur pré-désigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de céder les Parts Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une quelconque des Parts Apportées à la Société ne lui soit cédées;
- le transfert des Parts Apportées sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession des Parts Apportées à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération des droits proportionnels

Considérant que l'apport en nature mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital et de la prime d'émission de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le début de l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé quatre-vingt-huit mille cinquante Euros (88.050,- €) représenté par mille sept cent soixante et une (1.761) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante Euros (50 €), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«14.1. L'année sociale commence le 30 juin et se termine le 29 juin de chaque année.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide, suite aux résolutions précédentes, de réduire la durée de la première année sociale de la Société de sorte qu'elle devra se terminer le 29 juin 2007 au lieu du 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 3.700,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16113. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007091363/211/212.

(070102177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Atte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.271.

—
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement
en date du 10 juillet 2007*

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur, en remplacement de Monsieur Daniel Galhano, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour ATTE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007089647/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08683. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

E.H.R.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.069.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2006

L'assemblée générale extraordinaire, à laquelle a comparu l'associée unique ELB S.à r.l. (RCS Luxembourg B 93.235), ici représentée par Madame Elvire Hamouth, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Madame Saliyah Abbas-Aïssa, née à Thionville (France) le 22 juin 1967, prénommée, de sa fonction de gérante technique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer à la fonction de gérant technique de la société E.H.R.S. S.à r.l. pour une durée indéterminée:

- Monsieur Joseph Hamouth, gérant, né à Casablanca (Maroc) le 18 mai 1959, demeurant à L-3346 Leudelange, 35, rue de Bettembourg.

Fait à Hesperange, le 23 juillet 2007.

E. Hamouth / C. Da Rocha

Gérante administrative / Gérante technique

Référence de publication: 2007089462/6314/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11175. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

ICGluxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

ICGluxhold S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007089628/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09111. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Freemont Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.656.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 juin 2007 que les mandats des administrateurs sortants, M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen-Arendt, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, SG SERVICES S.à r.l. (anciennement STENHAM S.à r.l.), avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007089448/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.000.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société prise en date du 2 avril 2007

En date du 2 avril 2007, le Conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 9A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 2 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

SIGMAKALON LUXCO 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007089465/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.
